

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

**CDPEA : Association Construction Durable et Performance Énergétique en
Aquitaine - Programme d'actions 2012 - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Construction Durable et Performance énergétique (CDPEA) fondée en avril 2006 par la CCIB et les professionnels de la construction (Capeb, Chambre des Métiers de la Gironde, Fédération Française du Bâtiment, ordre des architectes) a pour objet l'information et la veille technologique, juridique et réglementaire dans le domaine de la performance énergétique. En outre, elle réalise des missions de partage d'expériences (Forum Internet, visite de sites démonstrateurs, conférences et groupes de travail), d'accompagnement de projets innovants, ainsi que la sensibilisation des décideurs et des professionnels.

Pour l'année 2012, la CDPEA propose de reconduire son programme d'animations interprofessionnelles des filières locales de la construction durable, de l'éco construction et de la performance énergétique des bâtiments qui se traduira par des rencontres et des conférences. L'action développée par la CDPEA permet de diffuser de manière collective les technologies de la performance énergétique.

A ce titre, elle est amenée à organiser ces animations dans les locaux de la pépinière d'entreprises Ecoparc. Elle joue ainsi en synergie avec le travail développé par Bordeaux Technowest, un rôle d'animation de la filière construction.

Une intervention de la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour l'association CDPEA à hauteur de 40 000 euros H.T. Cette demande est identique à celle de 2011.

Programme d'animations interprofessionnelles :

Ces animations prennent la forme suivante :

Un cycle de cinq conférences :

• ***Les techniques innovantes pour une enveloppe performante de bâtiments basse-consommation*** : l'objectif est de présenter aux professionnels les dernières techniques innovantes. Le programme de la conférence est construit de manière à permettre un juste

équilibre entre les présentations par les industriels et leurs produits innovants aujourd'hui disponibles sur le marché.

- **La RT 2012** : Issue de l'article 4 de la loi Grenelle¹, la RT 2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs. Son application sera généralisée au 1^{er} janvier 2013, ce qui suscitera des inquiétudes et une demande d'informations de la part des professionnels. Une information sera dès lors dispensée aux participants.

- **Le bon usage d'une maison basse consommation** : le poste le plus énergivore va devenir le comportement de l'utilisateur. Cela dépendra donc du comportement responsable ou non dans ce genre d'habitation.

- **La labellisation BBC Rénovation** : l'intérêt de cette conférence est de présenter le cadre réglementaire de la rénovation technique des bâtiments existant et les conditions nécessaires à sa réelle prise en compte opérationnelle par les professionnels.

- **Les formes alternatives à l'innovation** : elles sont à rechercher dans les domaines innovants de la technique (mettant en œuvre des produits et procédés constructifs), de l'ingénierie financière ou pédagogique. Le but étant d'arriver à un résultat global performant en prenant en compte les différentes étapes des intervenants dans ce processus.

L'organisation de six rencontres :

Elles permettront aux professionnels de prendre notamment :

- connaissance des innovations récentes,
- d'échanger avec leurs confrères sur le thème de la santé, des matériaux et de l'énergie.

Elles sont organisées en partenariat avec des centres de ressources partenaires de la CDPEA (Rescoll, Eskal-Euréka, etc....) et des entreprises spécialisées (Laboratoire Excell, Kel'Air-IC/SE), et traiteront des thématiques suivantes :

- la qualité de l'air,
- les produits innovants et certification (pass innovation) : éclairage (leds et odels),
- l'analyse de cycle de vie des matériaux,
- les artisans et innovation : les conditions de la réussite vis-à-vis des garanties.

Les assises de la CDPEA :

Rassemblant des experts et des professionnels de la construction, cette conférence a pour objectif de présenter l'importance des effets du comportement des occupants, par rapport aux efforts de conception et de mise en œuvre initialement déployés par les professionnels.

Une conférence sur le thème de la transition énergétique :

Présentation par l'association négaWatt (en partenariat avec la CDPEA) de son nouveau scénario de transition énergétique «scénario négaWatt 2011-2050». Ce scénario conforme à l'esprit des scénarios publiés par l'association en 2003 et 2006, dessinera une trajectoire soutenable pour notre pays à l'horizon 2050. Le but étant de montrer jusqu'où la France peut de façon réaliste sortir de sa double dépendance aux énergies fossiles et nucléaire tout en limitant considérablement les émissions à effet de serre.

Le scénario abordera également des questions nouvelles telles que la sécurité d'un système électrique basculant vers le tout renouvelable, la réorganisation en profondeur du système des transports ou l'évolution du secteur industriel.

L'intérêt du programme d'animation pour la Communauté Urbaine de Bordeaux :

La CDPEA est une association active dans le domaine de la construction durable. Elle favorise la diffusion des nouvelles pratiques relatives à l'éco construction par l'organisation de conférence, l'animation de réunions thématiques, la réalisation de visites techniques.

Il est à rappeler que la CDPEA a intégré la dynamique Ecoparc en 2010 en s'implantant dans les locaux de la pépinière d'entreprises de Bordeaux Technowest. Les synergies sont déjà à l'œuvre entre les deux structures puisque la CDPEA participe aux comités de sélection des projets de la Technopole Bordeaux Technowest et apporte son expertise aux créateurs d'entreprises qui sont dans le domaine de la performance énergétique du bâtiment. Les liens que la CDPEA a noués en 2010, à la fois avec les centres de formations proches (CESI, Lycée des Métiers, CFA) mais aussi avec le milieu universitaire démontrent que la filière s'organise. L'intérêt essentiel réside donc dans la dimension de structuration d'une expertise construction durable sur le site de l'Ecoparc.

De plus, le programme d'animation 2011 a rencontré un vif succès avec pas moins de 1 600 professionnels aquitains sensibilisés à la construction et à la performance énergétique des bâtiments.

Il est rappelé que ce programme d'actions fait partie des préconisations fixées par le Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté le 25 mars 2012. En effet, l'Ecoparc et l'économie verte font parties d'un des cinq clusters existant de l'économie productive.

Plan de financement :

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'animation interprofessionnelle, une subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 40 000,00 euros H.T est sollicitée par la CDPEA.

DEPENSES	MONTANT (HT)	RECETTES	MONTANT (HT)
Conférences B-A BA du BBC Matinales Innovation Assises CDPEA 2012 (IN) Formation Negawatt	40 000 € 15 000 € 45 000 € 24 000 €	Autofinancement Communauté Urbaine de Bordeaux Ademe	66 000 € 40 000 € 18 000 €
	124 000 €		124 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- **VU** le CGCT,
- **VU** la délibération n° 2011/0156 du conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 25 mars 2011 relative au Schéma de Métropolitain de Développement Economique,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association CDPEA s'inscrit dans l'axe 10 du schéma métropolitain de développement économique intitulé « Croissance Verte » et plus particulièrement dans les actions 10.4 « Accompagner l'évolution de la filière BTP » et 10.5 « Renforcer la visibilité du secteur de l'éco construction ».

DECIDE

Article 1 : Est décidé l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000,00 euros H.T au titre du programme d'actions 2012, au bénéfice de l'association CDPEA sous réserve d'une évolution possible des priorités données au plan d'actions au cours de l'exercice,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2012 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget **principal** de l'exercice en cours au chapitre **65**, article **6574** fonction 900 CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2012

M. NICOLAS FLORIAN